

# Budget communal : les comptes approuvés à l'unanimité

Lundi soir, le conseil municipal a examiné avec soin les dix-huit délibérations d'un ordre du jour surtout axé sur les budgets de la commune. Après avoir rapidement évoqué huit points portant sur l'aménagement du territoire, les ressources humaines et affaires générales, l'assemblée a unanimement approuvé les comptes administratifs et de gestion 2018 du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Pour ce dernier, le prévisionnel 2019 indique 705 787 € en termes d'investissement et 256 863 € pour la section d'exploitation. Consensus général également quant au budget primitif 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 801 670 € pour la section de fonctionnement et à 2 490 048 € au titre de l'investissement.

Par ailleurs, le maire s'est réjoui des très bons résultats de clôture de l'exercice 2018 avec des excédents de 314 698 € pour le budget principal et de 117 763 € pour celui de l'eau et de l'assainissement.

Seule ombre au tableau : le désengagement continu de l'Etat au niveau des dotations avec, en cinq ans, une perte cumulée pour la commune de 168 782 € !

Un point adopté à l'unanimité ravira les Roquiers, puisque le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux des



**Le vote des budgets s'est déroulé dans une atmosphère studieuse et constructive.**

(Photo J. H.)

impôts directs locaux <sup>(1)</sup>, « qui demeurent inchangés depuis 2009 », a souligné Michel Gros, quand la moyenne nationale dépasse 24 % pour la taxe d'habitation et 21 % pour la taxe foncière sur le bâti ! » Côté subventions, 43 800 € ont été alloués aux trente-sept associations que compte le village. Sans oublier 10 000 € accordés au centre communal d'action sociale (CCAS). En fin de soirée, c'est non sans une certaine solennité que le premier magistrat a clos les débats, indiquant qu'il « s'agissait de l'ultime vote du budget de son second mandat. » A l'heure où nom-

bre d'édiles ont d'ores et déjà jeté l'éponge pour les prochaines municipales, Michel Gros n'a pas encore fait part de sa décision de se représenter ou non en 2020. Affaire à suivre. Il a toutefois tenu à remercier son conseil municipal pour le travail fourni et même « l'opposition », terme qu'il n'affectionne guère, conclua t-il.

**J. H.**

1. Taxe d'habitation : 13,03 %. Taxe foncière sur le bâti : 18,68 % et le non bâti : 61,15 %. Produit fiscal attendu en 2019 : 1 193 223 euros (+45 127 euros de compensations fiscales).